

# Futur passeport biométrique : polémique autour de son coût

Par Bernadette Spagnoli  
bspagnoli@laprovence-presse.fr

Le 28 juin 2009, le passeport biométrique deviendra obligatoire. Pièce d'identité plus sécurisée, il contiendra non seulement vos noms, prénoms, adresse et photographie mais aussi l'empreinte numérisée de huit de vos doigts, les deux pouces exceptés.

Pour recueillir l'ensemble des données, photo comprise, -mais cela reste facultatif- il faut utiliser une "station d'enregistrement" fournie par l'Agence nationale des titres sécurisés. Quelque 5 000 appareils seront installés dans les 2 000 communes qui se sont portées volontaires pour la délivrance des passeports biométriques. Pour chacun d'eux, l'État versera, à ces mêmes communes, une indemnité annuelle fixée à 3 200 euros. C'est là que le bât blesse. Cette indemnité est jugée nettement insuffisante par de nombreuses villes

**"Il faudrait 600 000 euros de compensation à Marseille."**

DANIEL SPERLING, ADOJOINT

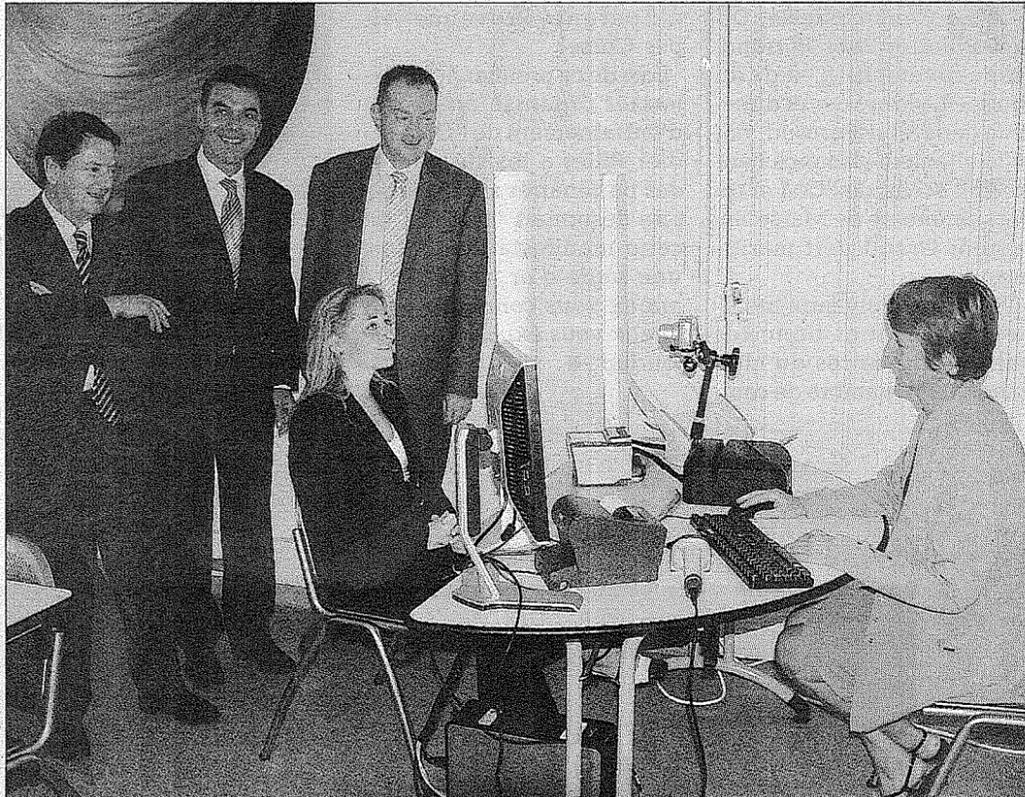
dont Marseille. Daniel Sperling, élu délégué à l'État Civil ne décolère pas. Il a d'ores et déjà fait part de son mécontentement au préfet de région, au ministère de l'Intérieur et à l'association des maires de France.

Avant que le projet de loi soit discuté, il alertera les 16 députés des Bouches-du-Rhône toutes tendances confondues et les quatre députés européens.

"Le compte est loin d'y être. Il est prévu d'installer 47 stations dans les bureaux de proximité de la ville alors qu'il en faudrait, selon nos calculs, 75. Il va falloir aménager les bureaux et affecter des agents uniquement à cette tâche car l'enregistrement des données dure 20 à 30 mi-

nutes. Selon les projections que nous avons faites, ce sont près de 600 000 euros de compensation financière qu'il faudrait à Marseille", précise-t-il. Et de proposer de faire le point sur le coût du dispositif, chaque année, afin que les communes soient indemniées en conséquence. Autre sujet de mécontentement : la notion de territoire disparaît. Ainsi, tout citoyen pourra faire une demande de passeport dans toute ville de France où il séjourne. Daniel Sperling craint un afflux de demandes. Il s'en explique : "chaque jour, 76 000 personnes qui résident dans les communes environnantes viennent travailler à Marseille. Pour beaucoup d'entre elles il sera plus facile de faire leur demande de pièce d'identité à l'heure du déjeuner que le samedi matin sur leur lieu d'habitation".

Les demandes supplémentaires par des usagers d'autres communes sont estimées à plus de 47 000 par an. ■



► 47 stations comme celles-ci doivent être installées dans les bureaux de proximité de Marseille. Un nombre insuffisant, selon Daniel Sperling. / PHOTO D...

## A SAVOIR

L'une des premières stations a été installée à Marseille

## COMMENT ÇA VA FONCTIONNER ?

Depuis la semaine dernière, les agents de la Ville se forment à l'enregistrement des nouvelles données. Explications.

La Cnil (Commission nationale informatique et liberté) ayant donné son feu vert, Raphaël Bartolt, directeur de l'agence nationale des titres sécurisés, et Yves Mossé pour le ministère de l'Intérieur sont venus il y a quelques jours à Marseille pour y installer une des premières stations d'enregistrement de France. Celle-ci, dont la capacité maximum d'enregistrement est de 2 500 demandes par an, transmet toutes les données par voie dématérialisée aux préfectures qui instruiront les demandes et donneront l'ordre de production à l'imprimerie nationale. La même station peut vous prendre en photo à condition que vous vous teniez bien droit, que votre visage s'inscrive bien dans le cercle et que vous ne souriez pas. Vous placerez ensuite vos index, majeurs, annulaires et auriculaires sur deux supports et vos empreintes seront scannées. En même temps, l'appareil enregistrera vos coordonnées et un distributeur vous délivrera un récépissé. Soixante euros et trois semaines plus tard, si



► D'ici 2 ans, les papiers d'identité arrivant à expiration seront numérisés. / PHOTO FLORENT GARDIN

tout va bien, vous aurez votre passeport, dont la durée légale est inchangée : 10 ans. Le procédé sera le même à compter de fin 2009 ou début 2010 pour les cartes d'identité, qui resteront gratuites. Vos empreintes seront conservées pendant quinze ans par le ministère de l'Intérieur dans une base de données centralisée. Ces mesures sont destinées à rendre les titres d'identité infalsifiables. ■

B.S.

## "LA POSITION DE L'ÉTAT N'EST PAS FIGÉE"

Si l'on en croit Didier Martin, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, rien n'est figé concernant l'indemnisation de l'État aux 2 000 communes volontaires - dont une trentaine dans les Bouches-du-Rhône - pour délivrer le passeport biométrique. Et de préciser : "L'État a prévu une compensation financière pour les communes mais le Gouvernement a d'ores et déjà signalé qu'il prendrait en compte les propositions faites lors des discussions au parlement. Le débat est ouvert sur l'indemnisation, elle relèvera aussi des parlementaires".

Le projet de loi sera discuté au début de l'année prochaine. Concernant la disparition de notion de territorialité, le haut fonctionnaire affirme "qu'elle répond à une demande récurrente des associations d'usagers". Il conclut : "Dès lors qu'une prestation est faite pour le compte de l'État il est normal qu'on ne s'arrête pas aux frontières communales".

B.S.

## LES CHIFFRES

► **140 223** : c'est le nombre de titres qui ont été délivrés en 2007 à Marseille par les bureaux municipaux de proximité. Ils sont répartis comme suit :

► **43 912** cartes nationales d'identité.

► **31 723** passeports.

► **31 024** demandes conjointes de pièces d'identité ont été enregistrées soit un total de **62 048**.

► **2 540** c'est le nombre de titres qui ont été rectifiés.

# Futur passeport biométrique : polémique autour de son coût

Par Bernadette Spagnoli  
bspagnoli@laprovence-presse.fr

Le 28 juin 2009, le passeport biométrique deviendra obligatoire. Pièce d'identité plus sécurisée, il contiendra non seulement vos noms, prénoms, adresse et photographie mais aussi l'empreinte numérisée de huit de vos doigts, les deux pouces exceptés.

Pour recueillir l'ensemble des données, photo comprise, mais cela reste facultatif - il faut utiliser une "station d'enregistrement" fournie par l'Agence nationale des titres sécurisés. Quelque 5 000 appareils seront installés dans les 2 000 communes qui se sont portées volontaires pour la délivrance des passeports biométriques. Pour chacun d'eux, l'État versera, à ces mêmes communes, une indemnité annuelle fixée à 3 200 euros. C'est là que le bât blesse. Cette indemnité est jugée nettement insuffisante par de nombreuses villes

**« Il faudrait 600 000 euros de compensation à Marseille. »**

DANIEL SPERLING, ADJOINT

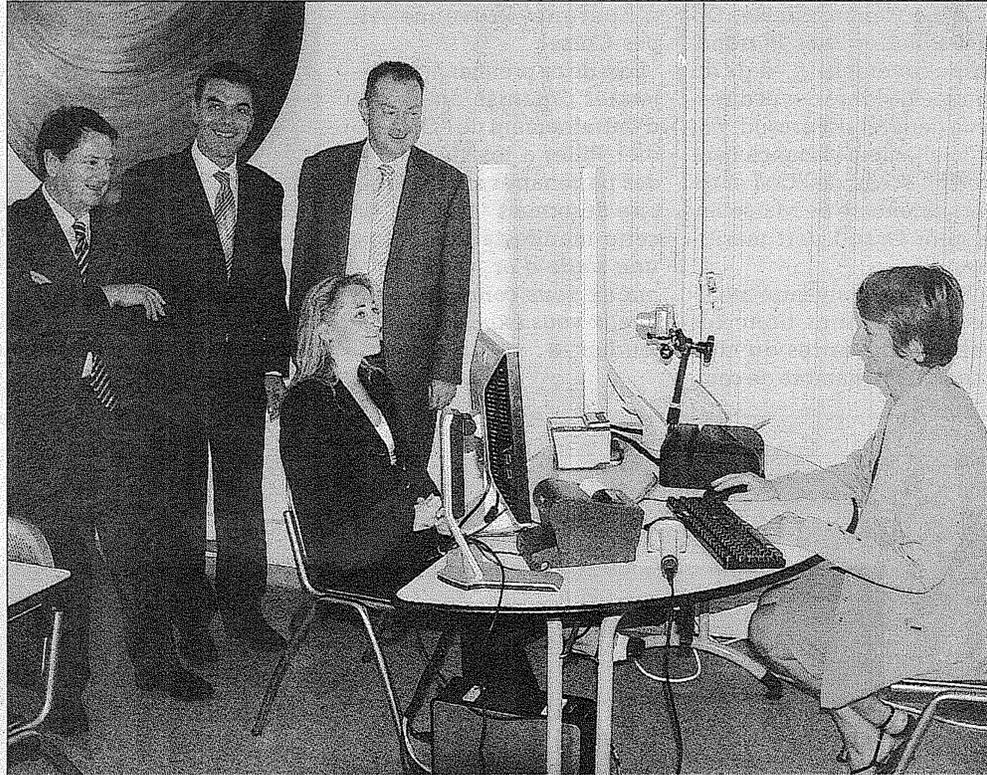
dont Marseille. Daniel Sperling, élu délégué à l'État Civil ne décolère pas. Il a d'ores et déjà fait part de son mécontentement au préfet de région, au ministère de l'Intérieur et à l'association des maires de France.

Avant que le projet de loi soit discuté, il alertera les 16 députés des Bouches-du-Rhône toutes tendances confondues et les quatre députés européens.

"Le compte est loin d'y être. Il est prévu d'installer 47 stations dans les bureaux de proximité de la ville alors qu'il en faudrait, selon nos calculs, 75. Il va falloir aménager les bureaux et affecter des agents uniquement à cette tâche car l'enregistrement des données dure 20 à 30 mi-

minutes. Selon les projections que nous avons faites, ce sont près de 600 000 euros de compensation financière qu'il faudrait à Marseille", précise-t-il. Et de proposer de faire le point sur le coût du dispositif, chaque année, afin que les communes soient indemniées en conséquence. Autre sujet de mécontentement : la notion de territoire disparaît. Ainsi, tout citoyen pourra faire une demande de passeport dans toute ville de France où il séjourne. Daniel Sperling craint un afflux de demandes. Il s'en explique : "chaque jour, 76 000 personnes qui résident dans les communes environnantes viennent travailler à Marseille. Pour beaucoup d'entre elles il sera plus facile de faire leur demande de pièce d'identité à l'heure du déjeuner que le samedi matin sur leur lieu d'habitation".

Les demandes supplémentaires par des usagers d'autres communes sont estimées à plus de 47 000 par an. ■



► 47 stations comme celles-ci doivent être installées dans les bureaux de proximité de Marseille. Un nombre insuffisant, selon Daniel Sperling. / PHOTO DI

## A SAVOIR

L'une des premières stations a été installée à Marseille

## COMMENT ÇA VA FONCTIONNER ?

Depuis la semaine dernière, les agents de la Ville se forment à l'enregistrement des nouvelles données. Explications.

La Cnil (Commission nationale informatique et liberté) ayant donné son feu vert, Raphaël Bartolt, directeur de l'agence nationale des titres sécurisés, et Yves Mossé pour le ministère de l'Intérieur sont venus il y a quelques jours à Marseille pour y installer une des premières stations d'enregistrement de France. Celle-ci, dont la capacité maximum d'enregistrement est de 2 500 demandes par an, transmet toutes les données par voie dématérialisée aux préfectures qui instruiront les demandes et donneront l'ordre de production à l'imprimerie nationale. La même station peut vous prendre en photo à condition que vous vous teniez bien droit, que votre visage s'inscrive bien dans le cercle et que vous ne souriez pas. Vous placerez ensuite vos index, majeurs, annulaires et auriculaires sur deux supports et vos empreintes seront scannées. En même temps, l'appareil enregistrera vos coordonnées et un distributeur vous délivrera un récépissé. Soixante euros et trois semaines plus tard, si



► D'ici 2 ans, les papiers d'identité arrivant à expiration seront numérisés. / PHOTO FLORENT GARDIN

tout va bien, vous aurez votre passeport, dont la durée légale est inchangée : 10 ans. Le procédé sera le même à compter de fin 2009 ou début 2010 pour les cartes d'identité, qui resteront gratuites. Vos empreintes seront conservées pendant quinze ans par le ministère de l'Intérieur dans une base de données centralisée. Ces mesures sont destinées à rendre les titres d'identité infalsifiables. ■

B.S.

## "LA POSITION DE L'ÉTAT N'EST PAS FIGÉE"

Si l'on en croit Didier Martin, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, rien n'est figé concernant l'indemnisation de l'État aux 2 000 communes volontaires - dont une trentaine dans les Bouches-du-Rhône - pour délivrer le passeport biométrique. Et de préciser : "L'État a prévu une compensation financière pour les communes mais le Gouvernement a d'ores et déjà signalé qu'il prendrait en compte les propositions faites lors des discussions au parlement. Le débat est ouvert sur l'indemnisation, elle relèvera aussi des parlementaires".

Le projet de loi sera discuté au début de l'année prochaine. Concernant la disparition de notion de territorialité, le haut fonctionnaire affirme "qu'elle répond à une demande récurrente des associations d'usagers". Il conclut : "Dès lors qu'une prestation est faite pour le compte de l'État il est normal qu'on ne s'arrête pas aux frontières communales".

B.S.

## LES CHIFFRES

► **140 223** : c'est le nombre de titres qui ont été délivrés en 2007 à Marseille par les bureaux municipaux de proximité. Ils sont répartis comme suit :

► **43 912** cartes nationales d'identité.

► **31 723** passeports.

► **31 024** demandes conjointes de pièces d'identité ont été enregistrées soit un total de **62 048**.

► **2 540** c'est le nombre de titres qui ont été rectifiés.